



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 29 AVRIL 2013 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 19 Avril 2013, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick - EGO Anne Sophie – ROCQUET Marie Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean Marc – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – VANDEVILLE Jean Pierre – DE SOUSA José – CACHEUX Guy – DHETZ Jacques

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. PLATEAU André – DOMISE PAGNEN Gérard

Absents : MM. BARATA Wendy – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – COQUEREL Alain

Madame Mory Nicole a été élue secrétaire de séance.

1. Installation de Monsieur Jacques DHETZ Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Claude LEMAIRE Conseiller Municipal récemment décédé élu sur la liste « Avec vous construisons l'avenir d'Escaudœuvres ».

Monsieur le Maire indique que Madame Muriel PLET, Monsieur Jean WOISEL, Madame Simone TRICQUET suivants de liste ont, par écrit, manifesté le souhait de ne pas siéger au Conseil Municipal.

En application des dispositions de l'article L 270 du Code Electoral et L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire déclare Monsieur Jacques DHETZ suivant de la liste « Avec vous construisons l'avenir d'Escaudœuvres » installé dans les fonctions de Conseiller Municipal.

2. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme. De nombreuses réunions de travail se sont déroulées en Mairie en collaboration étroite avec les services de l'Etat (DDTM).

Cette phase d'études a été ponctuée par la validation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 20 décembre 2012.

Une réunion publique s'est tenue à la Médiathèque le 13 décembre 2012, un bulletin d'informations municipales spécial « PLU » a été distribué à la population, enfin un registre d'observations a été ouvert et tenu en Mairie à la disposition du public afin de consigner toutes les observations relatives à la révision de notre document d'urbanisme permettant ainsi une large concertation.

La phase d'Etudes est aujourd'hui achevée. Il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article L300 2-1 du Code de l'Urbanisme, d'arrêter le projet du PLU de la Commune.

Un DVD vous a été adressé, il comprend l'ensemble des documents : rapport de présentation, PADD, règlement, documents graphiques, annexes...

Un document papier de plus de 300 pages est à votre disposition en Mairie si vous souhaitez le consulter.

Le Conseil Municipal se prononcera pour arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Escaudœuvres.

Je laisse la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE Adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur Guy LEFEBVRE rappelle tout d'abord que Monsieur le Maire vient de rappeler les dates et événements qui ont marqué la phase de procédure d'élaboration du PLU jusqu'à ce jour où nous allons arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. La procédure de révision du PLU a débuté le 15 décembre 2011, cela fait donc presque une année et demie.

Monsieur LEFEBVRE rappelle le travail important des commissions municipales de révision du PLU et de la commission d'urbanisme qui se sont réunies à six reprises durant cette période et souligne l'aide première de Madame Cathy BRULIN ainsi que les conseils avisés des services de la DDTM et en particulier de Monsieur GUSTI.

La dernière révision du 8 mars 2013 était importante puisqu'elle s'est déroulée en présence des personnes publiques associées.

Le Bureau d'études et moi-même vous avons proposé sous forme d'un diaporama un résumé en images, synthétique, qui va parcourir tout le travail accompli depuis décembre 2011 jusqu'à aujourd'hui. Nous allons revoir le diagnostic, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Je vous ai fait grâce du règlement et des annexes sanitaires pour arriver au final sur les orientations d'aménagement.

Le diagnostic sommaire est présenté par Monsieur LEFEBVRE. « Escaudœuvres telle qu'il se présente à nous a eu un développement très longitudinal entre 4 axes structurants le Canal et la Vallée de l'Escaut, la RD 630, la RD 114, et la voie ferrée Somain – Busigny. Sont venus se greffer des axes transversaux reliant le plateau et la vallée. On peut observer qu'il y a trois grands types de paysage à Escaudœuvres ».

On a la vallée de l'Escaut, paysage naturel et boisé avec les peupleraies, on a un paysage agricole important et on verra tout à l'heure que le territoire communal est majoritairement à vocation agricole constituée de champs ouverts c'est la grande culture et on a un paysage urbain offrant des perspectives variées en fonction de la topographie. L'organisation urbaine ancestrale d'Escaudœuvres, c'est d'abord le secteur industriel avec la sucrerie, Recyclex. On a un bâti du XIX^{ème} siècle et début au XX^{ème} qui s'est construit : ce sont les maisons de la sucrerie rue d'Erre, des ruelles d'Erre et de la rue du Marais, le cœur du village, le centre historique c'est la rue Jean Jaurès sur lesquels sont venus se greffer d'autres constructions des années 50-60 : Tisserin, les Picadors Conquistadores, les Lilas, la rue du 1^{er} mai. Il y a ensuite les implantations sportives et de loisirs : le Stade Marceau Dhordain, le Terrain de Hockey, l'Etang Communal. Ce sont les grands secteurs qui se détachent de l'ensemble urbain. Je viens de vous parler de l'Habitat ancien. Depuis quelques années, de part notre adhésion à la communauté d'agglomération de Cambrai, nous sommes tenus à respecter le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui fixe des règles pour chaque commune, pour la première couronne tout au moins Escaudœuvres, Neuville Saint Rémy, Proville et toutes les communes dites urbaines qui ont plus de 2 000 habitants. Pour nous on voit que pour la période 2009-2014, les objectifs du PLH sont la construction de 120 logements avec une moyenne annuelle de 20 logements. C'est le SCOT du Cambrésis par le biais du PLH qui a fixé ces quotas avec 25% de logement en renouvellement urbain, ça veut dire que nous devons utiliser les friches industrielles quand il y en a ainsi que ce que l'on appelle les dents creuses (terrains nus se trouvant à l'intérieur des zones bâties), 75% des logements en extension on consomme là de l'espace agricole, on verra dans le détail après. Pour la première couronne pour Escaudœuvres comme pour Neuville Saint Rémy ou Proville, la densité de logements à l'hectare est figée à un minimum de 18 logements à l'hectare. Pour Escaudœuvres les possibilités d'extension du bâti, et nous ne sommes pas les plus mal lotis, ainsi que les espaces constructibles intra-muros sont d'un peu plus de 7 hectares pour les zones 1 AU et 2 AU, c'est moins que ce que prévoyait le POS et le PLU précédent mais nous sommes astreints à respecter le compte foncier qui découle du Grenelle II de l'environnement et qui limite l'extension du bâti sur les zones agricoles. Très rapidement, depuis 2009-2010-2011 il s'est construit une cinquantaine de logements c'est pas mal mais ce n'est pas suffisant. Ces cinquante logements nous ont permis d'atteindre 105 nouveaux habitants ce n'est pas suffisant d'autant qu'entre 2009 et 2014 nous aurions dû produire 120 logements ; donc la commune devrait potentiellement construire 70 logements avant 2014 ce qui est bien entendu matériellement impossible. On pourra expliquer tout à l'heure ces retards communs à toutes les communes.

Depuis deux à trois ans nous avons initié des projets nouveaux de construction. Le plus rapide sera concrétisé sur la friche Vandorpe au 94 rue d'Erre avec 2 tranches une première de 14

logements ; les services de l'Etat ont validé la programmation. Un démarrage de l'opération est programmé second semestre 2014. La seconde tranche suivra ; il reste à boucler la maîtrise foncière. Dans la foulée suivra l'opération de restructuration des terrains 192-194 rue Jean Jaurès avec Partenord Habitat. 20 logements locatifs aidés vont être construits plus pour les jeunes couples des T3, T4, T5 les logements de la rue d'Erre sous forme de bégainage sont destinés en priorité aux seniors valides.

A plus long terme, nous avons le projet Eiffage à l'angle de la rue Louise Michel et de la rue du 11 novembre à la place des anciens hangars et bâtiments, il s'agit, dans le cadre du développement durable, d'un projet Eco Quartier. Lors des réunions d'élaboration du PLU, les services de la DDTM nous ont amené à mettre un terme au projet Primera Développement pour des raisons liées à la situation des terrains, nous sommes trop éloignés de la zone urbanisée.

Il y a la mise en application de l'amendement Dupont au titre des entrées de ville avec un recul minimum imposé de 70 mètres, nous sommes trop près de l'entreprise ERA qui est une installation classée le projet se situant dans l'emprise du périmètre de protection (200 mètres). Pour toutes ces raisons Monsieur Cliche de Primera Développement a dû abandonner son projet. Pour le projet situé à la Louvière, le long de la voie ferrée en haut de la rue du 11 novembre, il s'agit d'un projet d'environ 2 hectares qui n'est qu'au stade embryonnaire, il s'agit d'un projet privé. Un petit rappel nous en sommes à 25% de logements en milieu urbain, 75% en extension. A l'horizon 2020, on peut espérer que le SCOT nous autorise 42 logements intra-muros, 127 en extension sur 5 hectares. Nous pouvons envisager 320 habitants supplémentaires à l'horizon 2020.

Le Diagnostic : qu'a révélé le diagnostic ? c'est qu'en réalité Escaudœuvres depuis 3 ans augmente légèrement sa population, c'est un territoire attractif et dont l'attractivité demande a été soulignée. Il y a des qualités paysagères et naturelles à valoriser avec la vallée de l'Escaut. C'est une population qui est vieillissante, il faut donc renforcer le dynamisme actuel par rapport à d'autres communes comme Proville ou Raillencourt la moyenne d'âge des ménages est plus élevée que la moyenne départementale. L'habitat est caractérisé par un parc de grands logements occupés par une personne ou deux personnes. Ce sont donc plusieurs problématiques qui ont dû être prises en compte dans l'élaboration de notre projet. Accueillir des jeunes : loger les jeunes dans le cadre de parcours résidentiels, prendre en compte le vieillissement de la population : pour les personnes seules ou en couples que l'on classe dans la catégorie des seniors et qui occupent des grands logements, il n'existe pas aujourd'hui de solutions alternatives ou très peu. Accentuer la valorisation des friches urbaines chaque fois que cela est possible. Les logements vacants : il y en a très peu, le taux de logements vacants est nettement plus importants dans les communes voisines de même importance.

Je répète objectif 2014 : 120 logements et 2000 mètres carrés de terrains constructibles situés dans des « dents creuses » soit potentiellement 4 logements supplémentaires.

Nous venons de parler abondamment du volet habitat mais ce n'est pas la seule vocation du PLU et de l'urbanisme en général. Il y a également le développement économique : artisanal ou commercial. Là encore le SCOT fixe les règles pour tout l'arrondissement. Nous savons qu'en matière de zone d'activités économiques les choses sont figées pour la décennie à venir. Il faut savoir qu'Actipôle se remplit. La zone du Lapin Noir qui se façonne lentement mais sûrement. La zone d'Iwuy qui arrive en phase d'achèvement. Sur Caudry, il y a une zone importante qui continue son développement, sur Marcoing il y a également une zone. Il y a peu de projet de zone nouvelle hormis l'extension de 45 hectares de la zone d'Iwuy. Pour le commerce, au niveau du SCOT, trois zones ont été délimitées. Escaudœuvres Auchan, les 55 Ha de la zone CORA sur Cambrai - Rumilly - Proville, la zone commerciale de Caudry ou il y a encore 5 hectare disponibles, avec, autorisé par le SCOT, une possibilité de création de zone sur le Câteau Cambrésis dans les 10 ans. Les choses sont très cadrées.

Pour ce qui nous concerne, c'est la zone artisanale du Lapin Noir 16 hectares le long de la RD630, le rond point d'accès était programmé au printemps. Au plan commercial, c'est la zone arrière d'Auchan après l'implantation de la jardinerie, il y a d'autres projets a 5 ans les cartons.

Après le diagnostic, les grandes orientations, les grands axes que je viens de citer nous ont permis d'élaborer le Plan d'Aménagement durable validé par le Conseil Municipal. Nous avons divisé en quelque sorte la commune en cinq secteurs.

- La zone naturelle : le futur espace naturel sensible du Conseil Général
- La zone propreté de l'agence de l'eau le long du canal en direction de Cambrai.
- La zone agricole qui est la plus grande zone du territoire communal

- Les zones commerciales et d'activités, Téréos, Lapin noir, Métaleurop
- La zone d'Habitat futur.

Ces zones schématisent le développement d'Escaudœuvres pour les dix prochaines années. Le territoire communal représente 664 hectares pour 355 hectares de terres agricoles. La partie urbanisée ne représente que 152 hectares.

Le PADD s'est traduit par des documents règlementaires tout ce qui est règlements, tout ce qui est annexes sanitaires, il s'est également traduit par un plan de zonage, le contour de la zone urbaine est bien délimité, le SCOT nous demande également de faire figurer les projets d'Habitats car ceux-ci ne peuvent qu'être en limite de frange urbaine. Il a donc fallu être très attentif.

Le zonage : vous pouvez voir le plan de zonage qui, si vous le validez ce soir, pourrait être légèrement modifié et adopté par le commissaire enquêteur, mais c'est le plan de zonage qui sera retenu pour les dix prochaines années ».

Monsieur Lefebvre détaille ensuite les différentes zones en commençant par la limite avec Cambrai.

Tout d'abord, Auchan avec une zone potentiellement aménageable en matière commerciale, le SCOT autorise 10 hectares d'extension commerciale. Une zone 1 AUC pour les projets commerciaux à venir prochainement et 2 AUC pour les projets commerciaux plus lointains. Nous arrivons ensuite à la zone d'habitat qui couvre une surface de 5 hectares jusqu'à l'ancienne voie ferrée Téréos et 2 hectares rue du 11 novembre. Ce secteur est très intéressant au niveau des accès, la zone sera bien desservie il y aura une liaison avec le Clos Saint Pierre, avec la Rue Jean Jaurès au rond-point de la sucrerie, il y aura également connexion avec la rue des Violettes. Côté canal, les zones sont protégées, il y a les terrains de l'agence de l'eau Artois Picardie. L'usine Téréos actuellement classée pour la protection de l'environnement. Les cercles qui figurent autour du silo délimitent les zones présentant un risque elles sont potentiellement dangereuses. A l'intérieur du premier périmètre aucune construction n'est tolérée. Pour le second périmètre plus éloigné, les constructions sont tolérées sous réserve de certains aménagements spécifiques de sécurité notamment en matière de vitrerie. Le risque essentiel que présente le Silo à Sucre c'est l'explosion. En effet, poussière de sucre est un explosif puissant. Nous passons ensuite aux parties figurées en rouge sur le plan, ce sont les emplacements réservés. Ces emplacements permettront à la commune de se porter acquéreur des terrains en fonction des opportunités.

Je passe sur l'ensemble de la zone naturelle avec l'Étang, les terrains de sports. Les parties boisées puis les bassins de la sucrerie qui sont situées à l'intérieur de l'espace naturel sensible mis en place par le Conseil Général du Nord. Toutes ces zones étant déjà classées en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).

Nous passons ensuite de l'autre côté de la RD 630 au Lapin Noir puis la Cité Tisserin ou l'on peut voir qu'il y a quelques emplacements réservés. Cité Tisserin prolongée par la cité des Primevères, des Lilas, du Clos Saint Pierre voilà nous avons fait le tour sans oublier les Picadores Conquistadores à l'extérieur d'Escaudœuvres en limite de Cauroir et Cambrai.

Voilà donc brossées dans les grandes lignes le plan de zonage. Ce qui reste encore dans le plan d'aménagement et du développement durable et dans le PLU c'est ce que les services de l'Etat nous ont demandé à savoir de faire des zones sur chaque secteur qui sera aménagé qui sont précisés et qui s'opposeront aux aménageurs.

Le premier secteur : on retient près de la voie ferrée TEREOS, là le SCOT, dans le cadre de la trame verte et bleue, a repéré les espaces naturels relais c'est-à-dire que par photo aérienne ou satellite, ils ont remarqués qu'il y avait des bosquets. En ce qui me concerne cela me surprend un peu parce que le long de cette ancienne voie et dans l'emprise de cette voie c'est majoritairement de la ronce. Il faudra ad minima respecté la végétation existante. Voilà de façon un peu plus précise la zone en question. Le Clos Saint Pierre : connexion avec la Polyvalente connexion avec un axe de desserte au niveau du chemin particulier et connexion avec les futures zones à aménager d'Auchan. Il y a beaucoup de liaisons douces le document donne une place importante aux cyclistes et aux piétons. Toute voie de circulation sera automatiquement doublée d'une piste cyclable et d'une voie piétonne.

Pour les connexions sur la zone Auchan la desserte des enseignes existantes ou à venir seront maillées avec les autres voies de desserte.

Là nous sommes dans la cache des orientations d'aménagement qui devront être prises en compte au moment des phases de réalisation.

Sur cette carte, il y a la rue Marie Anne Cattiaux avec la zone de loisirs. Nous avons des espaces boisés, humides avec des prairies et du bocage c'est un espace naturel relais. C'est l'amorce de l'espace naturel sensible du Conseil Général. Il y a des installations sportives, on ne peut pas y faire n'importe quoi. Voilà ce que le document propose.

Circulation rue Marie Anne Cattiaux pour desservir l'étang et les installations du Hockey, ensuite une voie de liaison vers la rue d'En Bas. La construction d'un 2^{ème} étang, les voies créées devront permettre l'infiltration des eaux pluviales. Cela se fera au fur et à mesure. Une liaison douce existant dans le PLU précédent a été reprise elle part de la Mairie traverse le parc Benoit Frachon, la rue d'En Bas et se dirige vers l'étang communal et la rue Marie Anne Cattiaux.

Voici à présent le projet de la rue du 11 novembre : 2 hectares constructibles, qui ont reçu l'aval de la DDTM, du SCOT, de la chambre d'Agriculture parce qu'il est bien situé à proximité du point d'arrêt SNCF, de l'Ecole Langevin près de l'école Joliot Curie près de l'arrêt de Bus et non loin du centre-ville. Les services de l'Etat sont favorables à ce projet. Les connexions sont prévues et débouchent rue du 11 novembre.

Sur le projet, il y aura 30% de logements locatifs aidés, 30% de parcelles libres de constructeurs et des VEFA (logements clefs en mains). Je termine avec le Lapin Noir. La réalisation sera phasée : 2 phases d'aménagement sont prévues avec une circulation interne en boucle, une noue importante pour recueillir les eaux pluviales. Cette zone sera donc aménagée d'abord sur la partie longeant la RD. Une partie sera aménagée plus tard pour des raisons liées au coût des fouilles archéologiques.

La communauté d'agglomération travaille actuellement sur le permis d'aménager : étude d'impact et loi sur l'eau. Ils espèrent pouvoir être à jour en septembre afin que l'enquête publique liée à la zone puisse être réalisée conjointement à l'enquête publique du PLU. Le permis d'aménager conditionne la commercialisation des parcelles. Je termine avec le diaporama se rapportant à la loi paysage, là encore c'est le Grenelle II de l'environnement qui nous oblige à repérer et à figer sur notre commune les espaces naturels intéressants. L'ancienne friche Delamotte est destinée au boisement. Le Cambrésis souffre du manque d'espaces boisés. Quand, on regarde le schéma d'ensemble, on voit que Cambrai a des projets bien précis dans le cadre de la trame verte et bleue, notamment d'aménager une voie verte en partant du jardin public, la cité Martin Martine (terrain de rugby) ; la zone se situant entre la RD 643 et le garage Renault RD 642. Pour rejoindre Escaudœuvres via la rue Louise Michel. Voilà résumé, le projet d'arrêté du PLU. Monsieur Lefebvre demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Monsieur Jean Pierre Vandeville Conseiller Municipal demande : « L'opération EIFFAGE c'est dans combien de temps ? ».

Monsieur Lefebvre : Pour les anciennes friches Delamotte ?

Monsieur Vandeville : Oui.

Monsieur Lefebvre : Le bail de location est de 9 ans 3-6-9 ans renouvelables.

Monsieur Vandeville : Pour la rue Louise Michel !

Monsieur Lefebvre : l'Etablissement Public Foncier a déjà acheté une partie des bâtiments et terrains : environ 1/3 pour le reste la vente pourra se faire lorsqu'EIFFAGE aura installé ses nouveaux bâtiments au Lapin Noir dans une fourchette de deux ans.

Monsieur Vandeville : pour la zone d'Habitat de deux hectares de la Louvière, les véhicules vont sortir par la rue du 11 novembre face à la rue Victor Hugo.

Monsieur Lefebvre indique que les incidences sur le trafic routier ont été abordées. Pour les habitants de ce secteur, il est plus simple et rapide de prendre la route de Naves pour aller à Cambrai ou à Auchan.

D'autre part, le nombre de véhicules supplémentaires n'aura pas d'impact notable sur la circulation dans la commune.

Monsieur José de Sousa Conseiller Municipal s'interroge sur l'impact d'une augmentation de circulation sur la RD 630 rue Jean Jaurès.

Monsieur Lefebvre précise que la RD 630 avec 9800 véhicules/jour n'est pas la plus fréquentée pour accéder à Cambrai, par exemple le RD 643 avenue du Cateau c'est plus de 14000 véhicules par jour. Enfin, il ne faut pas oublier que le Conseil Général du Nord réfléchit à un contournement Nord qui viendra diminuer le flux de circulation rue Jean Jaurès.

Monsieur de Sousa : En matière d'équipements seront nous capable d'absorber l'augmentation de population ?

Monsieur Lefebvre : il y a 30 ans la commune comptait près de 4 300 habitants ; la commune est en capacité sur le plan scolaire, sportif, culturel de faire face sans aucune difficulté à un accroissement de population. Il en est de même pour les divers réseaux déjà existants. Escaudœuvres peut avoir une population de 5 000 habitants. Monsieur Vandeville : quel a été le coût de cette révision du Plu ?

Monsieur Lefebvre : le coût global est de 14 000 euros auquel il faut déduire une aide spécifique de l'Etat de 8 000 euros. Il s'ensuit ensuite une large discussion où sont abordés l'éloignement des Picadores Conquistadores, le pilotage par la CAC du Lapin Noir ...

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer pour arrêter le projet du plan local d'urbanisme de la commune d'Escaudœuvres.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.9, L 300-2, R123-16, R123-18.
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme PLU sur l'intégralité du territoire communal.
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 engageant la concertation préalable
- Vu le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable qui a eu lieu le 20 décembre 2012 au sein du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation.
- Vu le projet du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le règlement, les documents graphiques, annexes ...
- Considérant que le projet du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) du groupe Bâtir l'Avenir d'Escaudœuvres,

- Arrête le projet du Plan Local D'Urbanisme de la commune d'Escaudœuvres tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération, conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.
- Conformément au dernier alinéa de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif de projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public à la mairie.
- Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis
 - A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU en application des articles L123-9 et R123-16 du Code de l'Urbanisme.
 - Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui l'ont demandé.
- Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous - Préfet de Cambrai.

3. Construction d'un second étang – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité envisage de créer un second étang d'environ 1200 mètres carrés pour permettre la pratique de la pêche à la carpe et ainsi satisfaire les innombrables demandes des participants de cette pêche sportive.

Il expose que l'aménagement d'un tel plan d'eau est relativement simple mais est subordonné à l'autorisation des services de l'Etat puisque cet aménagement est soumis à la réalisation d'un dossier « Loi sur l'eau ».

La mise en œuvre de ce projet a nécessité la réalisation d'une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de l'élaboration du dossier « loi sur l'eau », de l'établissement du projet d'aménagement du plan d'eau, de l'établissement du dossier de demande de subvention, de la réalisation du DCE (dossier de consultation des entreprises), du choix de l'entreprise, de la passation du marché, du suivi des travaux.

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation lancée par la municipalité. La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 30 janvier 2013 à 16 heures afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des offres.

	B.E. CARON	B.E. HOGREL	B.E. CIBLE VRD
Construction d'un étang	13 500 € HT	14 450 € HT	12 300 € HT
Dossier "Loi sur l'Eau"	5 900 € HT	4 200 € HT	5 850 € HT

L'examen des offres fait apparaître que c'est le Bureau d'Ingénierie CIBLE VRD qui est le moins disant. La commission municipale d'appels d'offres a décidé à l'unanimité de confier à CIBLE VRD la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Monsieur le Maire explique ensuite que les membres de la commission municipale d'appel d'offres et le bureau municipal ont entendu à nouveau le Bureau d'Ingénierie CIBLE VRD au sujet du coût de la mission. Le directeur de CIBLE VRD a justifié le montant de sa proposition compte tenu de la complexité du dossier « Loi sur l'Eau » ainsi que des préconisations qui découleront d'une éventuelle autorisation : sondages, recherches de métaux lourds (forages), étanchéité du fonds du plan d'eau (pas de contact avec la nappe phréatique ...).

Compte tenu de ce nouvel éclairage, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le choix de la commission municipale d'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur José de Sousa Conseiller Municipal demande comment cela s'était passé pour l'étang actuel et en particulier pour l'étude à l'époque.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y avait pas la loi sur l'eau, ensuite les travaux ont été effectués en très peu de temps sans appel d'offres. A l'époque de la création de l'étang, les demandes de réalisation d'étangs et de Plan d'eau étaient instruites par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et plus particulièrement la MISE mission Inter-services de l'Eau. Les plans d'eau inférieurs à 3 hectares étaient soumis à déclaration, les plans d'eau de trois hectares et plus étaient soumis à autorisation. L'étang d'Escaudœuvres ayant une superficie inférieure à 3 hectares a été soumis au simple régime déclaratif. Compte tenu de la nature du sol (proximité du site Métaeuro), des prélèvements ont été effectués pour analyse et recherche de métaux lourds. Les taux relevés se sont avérés compatibles avec la réalisation de l'étang. L'entreprise Hennegraeve a été missionnaire par l'ancienne municipalité pour créer le plan d'eau. La société Nord Pompes a procédé à l'installation de deux pompes pour alimenter en eau lorsque le niveau de la nappe phréatique l'exigeait. Dans les années qui ont suivi la création de l'étang d'autres aménagements ont été réalisés les derniers en date l'hiver dernier : nos services techniques ont renforcé les berges en remplaçant la terre par de la craie. Pour la création de ce second plan d'eau, les difficultés sont avant tout d'ordre administratif. Les Grenelles I et II de l'environnement ont considérablement alourdi les procédures et accru les difficultés d'obtenir des diverses autorisations. On peut dire que les études et la complexité technique du dossier vont coûter plus cher que le creusement de l'étang lui-même puisque nous avons demandé des remises de prix à diverses entreprises spécialisées afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget de 2012. Le dessouchage et le creusement s'élèvent à environ 16 000 euros Hors Taxes sans installation de pompes qui ne s'avèrera pas nécessaire. Le remplissage du nouvel étang et la circulation des eaux avec le premier étang se faisant par le biais de drains passant sous la rue Marie Anne Cattiaux en reliant les deux étangs.

Monsieur José de Sousa Conseiller Municipal intervient : nous avons aussi une bordure d'eau qui s'appelle le canal.

Monsieur le Maire : tout à fait ! Cette zone est belle.

Monsieur Jean Pierre Vandeville : à ce propos, on avait parlé une fois qu'il y aurait un chemin de promenade aménagé le long du Canal. Monsieur Guy Lefebvre Adjoint à L'urbanisme explique que lors de la réunion d'élaboration du PLU du 8 mars 2013, les représentants de VNF (Voies Navigables de France) nous ont informé que la ville de Cambrai avait en projet l'aménagement en voie de promenade du chemin de Halage depuis le port de Cantimpré le grand carré, l'étang d'Escaudœuvres, l'espace naturel sensible.

Monsieur Vandeville explique qu'au long du canal au niveau des bras morts le pont de bois a été croulé. Ils ont mis des barrières ou il n'y avait pas d'eau et entre le canal et le bras mort il n'y a plus de barrières.

VNF n'a pas terminé cet aménagement, effectivement on passe sur le pont mais il n'y a pas de protections. Les lieux ne sont pas sécurisés.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Monsieur Jean Pierre Vandeville indique qu'ils vont s'abstenir par prudence compte tenu de la situation économique actuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions Madame Joëlle GAY, Monsieur David JOURDAIN, Monsieur José De Sousa, Monsieur Jean Pierre VANDEVILLE

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un second étang au bureau d'ingénierie CIBLE VRD,
- Fixe le montant de la mission à 12 300 euros HT et à 5 850 euros HT pour la consultation du dossier « Loi sur l'eau »,
- Autorise son Maire à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau d'ingénierie CIBLE VRD,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4. Organisation et fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement de juillet et août 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le succès que rencontrent chaque année les Accueils de Loisirs Sans Hébergement auprès des enfants et des parents.

La commission municipale des Sports, Loisirs, Jeunesse et le Bureau Municipal se sont réunis afin d'examiner les conditions de fonctionnement pour 2013 de ces ALSH. Cette année encore tout sera mis en œuvre afin que les enfants de la commune passent un excellent séjour. Monsieur le Maire donne ensuite à l'Assemblée des modalités d'organisation et de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement qui se dérouleront en juillet et août prochains.

En Juillet, un accueil de loisirs « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs « adolescents – pré adolescents » (de 7 ans à moins de 16 ans) fonctionneront du mardi 9 juillet au vendredi 26 juillet 2013.

En Août, un accueil de loisirs « maternelle » (de 2 à 6 ans) et un accueil de loisirs « adolescents – pré adolescents » (de 7 ans à moins de 16 ans) fonctionneront du lundi 5 Août au vendredi 23 Août 2013.

Les vacances sportives seront organisées en Juillet et en Août (sous réserve du nombre d'inscrits) pour les enfants de 7 à 14 ans. Elles fonctionneront comme les autres structures en Juillet du mardi 9 au Vendredi 26 Juillet et du lundi 5 au vendredi 23 Août 2013.

Les tarifs 2013 pour les inscriptions aux accueils de loisirs de Juillet et Août – repas non compris – pourront être fixés comme suit :

Centres maternel de 2 à 6 ans et primaire de 7 à 16 ans : 14 jours			Centre sportif de 7 à 14 ans : 14 jours		
Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou scolarisé à Escaudœuvres	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres	Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou scolarisé à Escaudœuvres	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	22,40 €	22,40 €	Jusqu'à 369 €	37,40 €	37,40 €
De 370 € à 499 €	39,20 €	39,20 €	De 370 € à 499 €	54,20 €	54,20 €
De 500 € à 600 €	50,40 €	50,40 €	De 500 € à 600 €	65,40 €	65,40 €
De 601 € à 999 €	56,00 €	111,50 €	De 601 € à 999 €	71,00 €	126,50 €
À partir de 1000 €	61,60 €	135,00 €	À partir de 1000 €	76,60 €	150,00 €

Prix du repas		
Tarif pour un petit déjeuner lors des campings : 1,00 €		
Tarif pour un enfant	Maternel	2,34 €
	Primaire et sportif	2,60 €
Tarif pour plusieurs enfants mangeant à la cantine	Maternel	2,18 €/enfant
	Primaire et sportif	2,45 €/enfant

Frais de garderie de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h	Prix de l'heure forfaitaire	1,00 €
--	--------------------------------	--------

L'encadrement pour chacun des accueils de loisirs sans hébergement sera assuré par 1 directeur (ou 1 directrice) diplômé (e) et un directeur (ou directrice) adjoint (e).

La rémunération du personnel d'encadrement sera établie comme l'an dernier en fonction du barème suivant, en tenant compte des rémunérations attribuées dans les autres Collectivités et sur les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les rémunérations sont nettes tout compris (frais de déplacement, heures supplémentaires ...)

- Directeurs 2 148.78 € net mensuel
- Directeurs adjoints 1 719.02 € net mensuel
- animateurs BAFA spécialisé 1 137.75 € net mensuel
- animateurs BAFA 738.66 € net mensuel

- animateurs stagiaires 687.41 € net mensuel
- animateurs non diplômés 636.16 € net mensuel
- aides animateurs 296.49 € net mensuel

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions et donne la parole à Madame Nicole Mory Adjointe aux Sports Loisirs Jeunesse. Monsieur Jean Pierre Vandeville Conseiller Municipal, demande si les tarifs sont fixés par la Mairie d'Escaudœuvres ou ce sont des tarifs imposés. Madame Nicole Mory Adjointe « ce sont des tarifs imposés, ils sont fixés en fonction du barème appliqué par la CAF, qui, cette année, nous impose trois tranches pour les quotients familiaux les plus faibles. Jusqu'à l'an dernier, il n'y avait qu'une tranche de 0 à 600 euros de quotient familial. Les tarifs que vous avez sous les yeux ont été votés en décembre dernier car ils s'appliquent également aux vacances scolaires, vous pouvez d'ailleurs vous reporter au procès-verbal de cette réunion ou tout est détaillé. Nous avons donc repris les tarifs au prix de journée que l'on a multiplié par le nombre de jours simplement.

Monsieur Vandeville indique qu'il ne trouve pas normal que les jeunes qui n'habitent pas Escaudœuvres ne paient pas plus cher que les jeunes de la commune.

Madame Mory : c'est la CAF qui nous l'impose mais je suis d'accord avec toi, ce n'est pas normal !

Monsieur Vandeville : Pour les Repas ?

Madame Mory : les tarifs des repas sont ceux en vigueur dans les écoles, il y a simplement une différence de 15 euros pour chaque tranche pour les centres sportifs car ceux-ci coûtent beaucoup plus cher que les accueils de loisirs classiques.

Monsieur Vandeville : « qu'est-ce que tu appelles les centres sportifs ? ».

Madame Mory : ce sont les vacances sportives ; les enfants inscrits dans ce centre ne font que des activités sportives. Ils n'ont pas d'activités ludiques ou manuelles. Les enfants des centres vont eux simplement à la piscine ou à l'équitation.

Monsieur le Maire intervient : s'il fallait compter le coût pour une famille X qui ferait faire à son enfant toutes les activités proposées au centre sportif y compris les déplacements, on se rendrait compte que la différence serait extrêmement importante. La municipalité fait un gros effort financier.

Madame Anne Sophie Ego Adjointe aux affaires sociales souhaiterait savoir pourquoi il y a une différence entre un aide animateur et un animateur non diplômé.

Madame Mory explique qu'il s'agit d'une question d'âge et d'expérience.

Madame Ego : quel âge faut-il avoir pour être aide animateur et animateur non diplômé ?

Madame Mory : Pour un aide animateur, il faut être âgé de 16 ans et plus de 18 ans pour un animateur non diplômé sous réserve qu'il ait déjà encadré un centre en qualité d'aide animateur.

Monsieur le Maire fait observer que la différence de salaire entre les deux est assez importante alors qu'ils effectuent le même nombre d'heures et qu'ils non pas de diplôme.

Madame Mory précise que les Directeurs ne confient pas d'enfants aux aides animateurs, ils n'ont aucune responsabilité sur ce plan, ils sont plus chargés de l'organisation et de l'intendance du centre sous la responsabilité des moniteurs. Madame Ego : un animateur stagiaire, c'est un animateur qui a obtenu une partie du BAFA.

Madame Mory : oui tout à fait, la partie théorique. A l'issue de leur cession, ils auront la partie pratique puis ils devront passer le perfectionnement (activités, catégories d'âges...)

Monsieur José de Sousa conseiller municipal demande quel est le prix du repas pour le personnel encadrant ?

Madame Mory explique qu'ils ne paient pas leur repas, c'est considéré comme un avantage en nature. C'est la même chose qu'un enseignant qui participe à la cantine, il ne paie pas son repas.

Monsieur Vandeville fait remarquer qu'entre un animateur non diplômé et un animateur diplômé BAFA il n'y a pas une grande différence, il n'y a que 102 euros. Madame Mory : c'est vrai mais nous appliquons le barème de la Jeunesse et Sports.

Monsieur de Sousa demande si les directeurs et directeurs adjoints sont connus ?

Madame Mory : oui ! Pour le mois de juillet le Directeur du centre maternel, c'est Monsieur Thierry Bouteman, Directeur de l'Ecole Jean Lebas, il aura deux adjointes Mesdames Sabine Delhalle et Gwenaëlle Margaron, il aura également à superviser Monsieur Pierre Antoine Bilbaut qui est Directeur Stagiaire, il aura lui aussi une directrice adjointe et s'occupera des Adolescents Préadolescents. En août, c'est Monsieur Sébastien Vandewalle animateur sportif de la ville et directeur diplômé qui va diriger les deux centres maternels et primaires.

Pour les centres sportifs, c'est Monsieur Franck Thuillez animateur sportif de la ville qui assurera la Direction secondé par Jonathan Le Bacq et en août ce sera Estelle Grattepanche secondé par Guillaume Roussel animateur sportif de la ville et Loïc Ducatillion.

Monsieur De Sousa demande en ce qui concerne les salariés de la commune des rémunérations s'ajoutent ou c'est des congés exceptionnels ?

Madame Mory : Pour les agents communaux cela fait partie de leur travail et ne sont pas rémunérés pour cette fonction. Ils ont leur salaire mensuel habituel.

Madame Mory veut apporter une petite précision à savoir que les directeurs tels que Monsieur Bouteman et Monsieur Bilbaut ne travaillent pas que pendant la durée du centre. Dès le mois de mars, ils doivent examiner les candidatures reçues, convoquer les postulants : il y a plusieurs entretiens avant l'embauche. Ils constituent donc leur équipe puis travaillent à mettre en place le projet pédagogique. A ce jour, ils ont déjà eu pour cela deux réunions.

Monsieur Vandeville : Est-ce que l'on privilégie les jeunes gens de la commune ?

Madame Mory : oui ! Dans toute la mesure du possible. Toutefois, nous n'avons pas suffisamment sur la commune d'animateurs diplômés BAFA. Nous sommes donc obligés de compléter les effectifs d'encadrement par des diplômés BAFA de l'extérieur afin d'être en conformité avec les règlements Jeunesse et Sports.

La commune a organisé durant l'hiver 2011-2012, une session de formation BAFA pour permettre à nos jeunes de suivre une formation sans avoir à se déplacer. 13 jeunes ont suivi la première formation. Aujourd'hui, ils sont tous plus ou moins au bout de leur cursus de formation. Je dois également souligner que pour les entretiens d'embauche, chaque postulant doit présenter un projet pédagogique. Le choix de retenir ou pas un candidat appartient expressément au Directeur qui est le plus à même de juger le projet des candidats.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des A.L.S.H telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement des A.L.S.H du mois de juillet et août telles que présentées
- Adopte les tarifs d'inscription pour les A.L.S.H de juillet et août tels que présentés
- Adopte les tarifs de repas pour les A.L.S.H de juillet et août tels que présentés
- Adopte le tarif applicable aux garderies pour les A.L.S.H tel que présenté
- Dit que les crédits nécessaires au fonctionnement des A.L.S.H sont prévus au budget primitif de l'exercice 2013.

La séance est levée à 20 heures 30.